

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION D'UN (1)
MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LE DROIT
INTERNATIONAL (CUADI)**

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination d'un (1) membre de la Commission de l'Union africaine sur le droit international (CUADI) ;
2. **ÉLIT et NOMME** le membre suivant de la CUADI pour un mandat de cinq (5) ans :

N°.	NOM	GENRE	PAYS	RÉGION
1.	Tomassa Bisia Ela Nchama	Féminin	Guinée équatoriale	Centre